



*Formation professionnelle continue intitulée

L'ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINT DE MALADIE CHRONIQUE

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- d'accueillir de manière adaptée un enfant en situation de handicap ou de maladie chronique ;
- d'organiser son domicile et de proposer des activités adaptées ;
- de communiquer avec les parents sur les besoins spécifiques de l'enfant.

Durée : 12 heures (2 jours)

Profil : Être un.e professionnel.le de l'accueil individuel de la ville de Paris

Prérequis : Aucun

Les objectifs et le contenu de la formation :

1. Définir la notion et le processus de handicap :
 - Définir le handicap et les concepts de déficience – Incapacité – Désavantage ;
 - La loi 2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapés ;
 - Identifier les processus handicapants ;
 - Réfléchir à une interaction dynamique entre une personne avec des difficultés de santé et un environnement facilitant ou entravant.
2. Maitriser les connaissances liées aux divers handicaps et à leurs pathologies / les maladies chroniques :
 - Connaître les différents types de handicaps / les maladies chroniques et leurs manifestations (handicaps physiques, mentaux, asthme, diabète, épilepsies...) ;
 - Les pathologies évolutives avec leurs conséquences physiologiques, psychologiques et comportementales.
3. Se positionner en tant que professionnel.le.s de la petite enfance :
 - Connaître les besoins de l'enfant et y répondre de manière adaptée en tenant compte de la situation de handicap et de ses conséquences (ex : respecter les rythmes de l'enfant...) ;
 - Savoir observer l'enfant pour l'accompagner au mieux vers l'autonomie ;
 - Anticiper les difficultés ;
 - Respect de la vie privée et du secret médical ;
 - Maintenir son rôle, sa place et ne pas se substituer aux autres professionnels (éducateurs, orthophonistes, kinésithérapeutes, psychologues...) ;
 - Transmettre aux parents et partenaires professionnels sans jugement ni interprétation « sauvage » ; Communiquer avec tact – Que transmettre ? Identifier le rôle et l'objectif de l'information donnée.



4. Apprécier la spécificité de l'accueil d'un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique :
 - Repérer les (et ses propres) représentations de l'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique ;
 - Gérer les aspects affectifs et émotionnels en tant que professionnels vis-à-vis de soi-même, de sa famille, des autres enfants que l'on accueille et de leurs parents ;
 - Préparer sa famille à l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou de maladie chronique ;
 - Gérer l'adhésion des autres parents à votre projet et la réaction des autres enfants ;
 - La valorisation de son intervention au quotidien mais aussi des compétences parentales
 - Etablir une relation de confiance avec les parents et l'enfant accueilli ;
 - Le risque de surinvestissement affectif et la distance émotionnelle ;
 - Faciliter la fin d'un accompagnement et pouvoir se réinvestir auprès de nouvelles familles.

5. S'adapter et participer au développement de l'autonomie de l'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique par les actes de la vie quotidienne et des activités adaptées :
 - Le PAI et la préparation de l'accueil (questionnaire) ;
 - Les règles de sécurité spécifiques ;
 - Organiser son domicile (identifier des obstacles en fonction de l'aménagement de son logement pour prévenir des accidents et des chutes ;
 - Organiser des déplacements (questionnement sur la mobilité, les modes et les motifs de déplacement...)
 - Hygiène de vie et alimentaire ;
 - Utilisation et manipulation d'un équipement relatif à la dépendance ;
 - Favoriser l'autonomie de l'enfant ;
 - Les bienfaits du jeu dans les activités de motricité, manuelles, de création, d'expression corporelle, d'expression orale et musicale.

Moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents supports de formation projetés ;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Analyse des pratiques ;
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation (selon le formateur).

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence ;
- Questions orales ou écrites (QCM) ;
- Mises en situation ;
- Formulaire d'évaluation de la formation.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Contactez notre référente handicap Shara RATHAKRISHNAN au 01.40.37.27.07 ou ceteca2f75@gmail.com

L'équipe du CETEC A2F et la ville de Paris vous souhaite une bonne formation.



*Formation prise en charge par la ville de Paris